



AGRESSION

LA PRISON COMME GARDE-FOUS !

Ce mercredi 3 août à 10h00, dans le respect d'une consigne d'ouverture à 2 agents, les collègues ont escorté une infirmière jusqu'à la cellule d'un individu manifestement déséquilibré qui réclamait des soins suite à une hypothétique décharge électrique. A l'ouverture de celle-ci, il s'est littéralement rué sur les collègues tentant à maintes reprises de saisir le cou du 1er surveillant.

Durant la tentative de maîtrise précédant le menottage, cet enragé a délibérément porté un coup de poing au visage d'un collègue, fort heureusement stoppé dans son déchaînement par l'intervention efficace des soutiens venus en renfort.

**BILAN SANS GRAVITE PHYSIQUE POUR LE COLLEQUE... AUJOURD HUI !
MAIS NE BANALISONS PAS LES EFFETS INDIRECTS PEU PERCEPTIBLES SUR LE PSYCHIQUE !**

Quelles étaient les réelles intentions de cet individu devenu incontrôlable sous l'emprise d'une thérapie médicamenteuse plus ou moins respectée par l'intéressé ?

**POUR FO JUSTICE, L'EXPLICATION EST CLAIRE :
SE FAIRE DU SURVEILLANT ! FRAPPER, BLESSER OU PIRE ENCORE !**

La situation était pourtant prévisible au regard du parcours disciplinaire chaotique et des nombreuses observations qui mettaient en garde sur sa potentielle dangerosité et l'imminence de son passage à l'acte :

Menaces à personnel, insultes, crachats, déclenchements de feux de cellules...

Les surveillants ont une analyse éclairée des personnes détenues qu'ils suivent au quotidien, et leurs remontées d'observations doivent être considérées avec la plus grande attention.

Pour **FO justice**, ce type de profil n'a pas sa place en Maison d'Arrêt et doit intégrer sans tarder une structure adaptée afin de protéger le personnel.

La Direction, sollicité par FO Justice sur cette affaire souligne :

- ▶ Des difficultés dans la ventilation de ces profils dangereux, que la fonction publique hospitalière n'arrive pas absorber sur le secteur de Grasse, faute de places suffisantes.
- ▶ Des placements en hospitalisation qui prennent la forme d'un chassé-croisé, avec une priorisation à l'initiative du personnel de santé qualifié.
- ▶ Des délais de placements en UHSA ne permettant pas de répondre efficacement à l'urgence.

**VOUS L'AUREZ COMPRIS : LE DANGER, POUR LE SURVEILLANT NE VIENT
PAS SEULEMENT DE L'EXPRESSION DE LA VIOLENCE EMANANT DE LA POPULATION PENALE
MAIS EGALEMENT DU LEGISLATEUR ET DES COMPTES PUBLICS DEFAILLANTS !**

FO justice ne peut s'y résoudre et ne laissera pas ce dossier épineux finir aux oubliettes.

FO justice se satisfait de la décision prise, en première intention, par la Direction consistant en un placement au QI s'il devait sortir du QD pour raison médicale (ce qui est hélas prévisible) suivi d'une demande de transfert.

FO justice attend parallèlement de la Direction qu'elle oriente cet individu vers une UHSA ou une UDV.

FO justice soutient les collègues dans ces interventions de plus en plus fréquentes et périlleuses qui usent les organismes.

FO justice reconnaît le professionnalisme et l'engagement des collègues au quotidien.

